

# Convention de prêt d'une exposition scientifique de l'Espace Mendès France dans le cadre de la science se livre 2019



Entre l'Espace Mendès France (EMF) .....  
1 place de la Cathédrale .....  
86000 POITIERS .....  
représenté par son Directeur Didier Moreau .....

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour but de préciser les modalités de mise à disposition par l'EMF à l'emprunteur des expositions :

- « HUMAINS ANIMAL » constituée de 41 panneaux,
- « LES SCIENCES DE L'EVOLUTION » constituée de 10 panneaux

## **ARTICLE 2 : DUREE**

- « LES SCIENCES DE L'EVOLUTION » DU 15/05 (retrait en collaboration avec le collège de Champagne mouton) au 05/06/2019 (à l'EMF),
- « HUMAINS ANIMAL » 05/06 (à l'EMF) au 3/07/2019 (à l'EMF).

## **ARTICLE 3 : TARIF**

La mise à disposition est gratuite dans le cadre de l'opération « la science se livre ».

## **ARTICLE 3 : ASSURANCES ET TRANSPORT**

L'assurance pour la valeur indiquée (« HUMAINS ANIMAL » 2 000€, « LES SCIENCES DE L'EVOLUTION » 2 000€) et pour les dates de mise à disposition (de la date d'enlèvement à la date de retour) est à la charge de l'emprunteur. L'emprunteur s'engage à garantir les éléments d'exposition contre les risques de perte, vol et détérioration. En cas de non souscription d'une telle assurance, l'organisme demandeur sera considéré comme étant son propre assureur.

Les transports aller et retour sont assurés et organisés par l'emprunteur et à sa charge. L'emprunteur est responsable des éventuels dommages survenus pendant ces transports.

## **ARTICLE 4 : RESPONSABILITE**

L'emprunteur s'engage à signaler tout problème intervenant dans le déroulement de l'opération et notamment les détériorations des maquettes et/ou panneaux.

## **ARTICLE 5 : INTERDICTION DE REPRODUIRE**

L'emprunteur s'engage à ne pas adapter, reproduire ou faire reproduire sur quelque support que ce soit, tout ou partie des éléments de l'exposition mis à disposition par l'EMF, sauf accord préalable écrit de ce dernier. A la restitution du matériel, l'emprunteur s'engage à n'utiliser aucune copie en dehors de la période de location.

## **ARTICLE 6 : SUIVI**

L'emprunteur s'engage à fournir un bilan sur la fréquentation : nombre et typologie de visiteurs.

Antoine Vedel  
Chargé de suivi des expositions  
Espace Mendès France  
[Antoine.vedel@emf.fr](mailto:Antoine.vedel@emf.fr)  
05 49 50 33 00

L'emprunteur (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Fait à ....., le .....